



## Déroulement ventes aux enchères

-----  
Par DJ Time

Bonjour,

Je me permets de solliciter vos conseils suite à la non-vente aux enchères d'une montre dont le déroulement m'intrigue fortement.

J'ai fait estimer en ligne une montre de marque, défraîchie mais fonctionnelle, bien que très ancienne, pour laquelle on m'a indiqué une fourchette de 200/300 ?. Comme j'hésitais à m'engager devant les frais de vente et d'envoi de l'objet (la vente aurait lieu à Paris), le commissaire-priseur m'a encouragé à me lancer en précisant que la vente pourrait monter à 400/600 ? d'après son expert.

J'ai donc envoyé la montre début juillet pour une vente fin septembre (le 25). J'ai pu suivre le déroulement de celle-ci par Internet, et j'ai eu la surprise de voir une mise à prix de 100 ?, sans avoir eu une quelconque information préalable et sans que l'estimation initiale ait été revue suite à réception et examen physique de la montre, qui est restée près de 3 mois chez la maison de ventes aux enchères.

Comme il n'y a pas de précision dans le mandat de vente sur les conditions de retour de l'inventu (car je souhaite récupérer immédiatement cette montre et la garder), je ne sais pas à quoi m'attendre en matière de coût.

Je suis bon perdant, mais je voudrais savoir si la maison de ventes pouvait se permettre de proposer à 100 ? une montre pour laquelle son estimation basse était 2 fois supérieure, sans me solliciter sur ce point au préalable. D'autre part, puis-je exiger que les frais de retour ne dépassent pas ceux de l'envoi initial ?

En vous remerciant

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il est fréquent que la mise à prix soit basse pour "appâter" les acquéreurs. La mise à prix est parfois inférieure au prix de réserve s'il y en a un (prix en-dessous duquel le vendeur peut refuser la vente).

Ayant travaillé dans une salle de vente, je puis vous affirmer que cela ne présume pas du prix de vente final, d'autant plus que la commission du commissaire de justice est un pourcentage du prix de vente (il a intérêt à faire monter le prix). Mais évidemment, il y a un aléa.

Pour le reste il faut relire très attentivement le contrat et les conditions générales pour savoir ce que vous avez accepté.

Si je comprends bien, personne n'a enchéri pour acquérir la montre ?

-----  
Par DJ Time

Je vous remercie pour votre réponse, et je comprends à peu près les mécanismes en jeu dans ce type de vente, mais à aucun moment je n'ai eu voix au chapitre pour ce qui est de cette mise à prix, ni pour un quelconque prix de réserve. Le mandat de vente, ou plutôt la requête de vente, selon les termes indiqués sur le document, ne mentionne rien à ce sujet (il a été signé électroniquement, mais j'ai téléchargé un exemplaire) et je n'ai pas de conditions générales (il est vrai que, juste au-dessus de la signature, il est précisé que je reconnais avoir pris connaissances des conditions générales ...).

Dois-je conclure que la montre aurait pu partir à 10 ? sans que je puisse m'y opposer de quelque manière que ce soit ? Ca n'aurait même pas payé les frais d'envoi, et on pourrait même craindre une entente avec un acquéreur, non ?

J'avoue être assez déconcerté.

Au besoin, je peux vous envoyer la requête de vente par message privé.